

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-11

**AVIS** est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

**Nature et effet :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 3 décembre 2024 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment sur lot n° 6 267 462 au 1250, rue Principale.

En vertu de l'article 28.3.3 du règlement de zonage n° 2017-324, la marge avant minimale pour l'implantation d'un bâtiment est de 5,50 mètres. Le bâtiment est implanté à 3,95 mètres, 3,96 m. et 5,37 mètres.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.



Jolyane Lamarche  
Greffière adjointe